

Le 23 juin 2021, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 28 juin à vingt heures.

Le Maire,



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM, Claudette ARJO, Marie-Hélène ROUX, Sabine DIGNAT, Sandrine CAMBRIEL, Laëtitia LESCURE, Evelyne MOURLAN, David GARDELLE, Louis CAHUZAC, Matthieu NAVARRO, Christian DAMBRUN, Yves DEDIEU, Gérard FERRE, Pascal LE PIETEC, Damien GARCIA

Etaient absents excusés :

Monsieur David GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 JUIN 2021

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 juin dernier appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LE CHOIX DU DISPOSITIF POUR LES REPAS CANTINE A 1 EURO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que pour la rentrée scolaire 2021/2022 soit mis en place le dispositif pour les repas de cantine à 1 euro pour une durée d'un an à compter du 01 septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022.

Suite à la réunion de la commission affaires scolaires du 21 juin 2021, la proposition 3 a été retenue. Cette tarification se fera selon le quotient familial des bénéficiaires :

- De 0 à 1 200 : 1 euro
- De 1 201 à 1 400 : 2.90 euros
- Supérieur 1401 : 3.40 euros

Le Conseil Municipal décide de mettre en place ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PASSAGE SUR LA PARCELLE N° AH 271

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention de passage sur la parcelle AH 271 avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques et la mise en place d'un poste de transformation.

Le Conseil Municipal approuve la convention de passage et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION SONNEUR DE CLOCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Monsieur DUPEYRON Henri, son fils Guy DUPEYRON reprendra la fonction de sonneur de cloches à compter du 01 juillet 2021. L'indemnité sera de 150 euros à compter du 01 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après délibération, donne son accord pour la revalorisation de l'indemnité de sonneur de cloches pour 150 euros par trimestre et donne son accord pour le remplacement de Monsieur DUPEYRON Henri par son fils Monsieur DUPEYRON Guy, autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer toute pièces s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES


Monsieur David GARDELLE rappelle que la réunion publique sur le projet d'AFP (information des propriétaires) se tiendra le jeudi 1^{er} juillet à 18 heures à la salle des fêtes.

Equipes de distribution du Saint-Mart' :

Monsieur Matthieu NAVARRO informe le Conseil Municipal que le bulletin municipal pourra être distribué à dater du vendredi 02 juillet. Les différentes équipes vont être mises en place pour cette distribution

La séance est levée à 20 heures 40, le prochain conseil se tiendra le lundi 05 juillet 2021 à 20 heures.

Le Maire,



Raoul RASPEAU

